

Ordre du jour



Calendrier.



Règles d'envois



Processus d'authentification



Ecrans portail électeurs et vote



Bureau de vote BVE et BVEC



DIC, Listes de candidats , Candelec



Espace de vote



Outils



Communication



Assistance

ELECTIONS 2014

Vote électronique
Des nouveautés
Des constats
Des objectifs

Le recours au vote électronique dès 2011

Dans le cadre de la rénovation du dialogue social et de la modernisation des services publics le recours au vote électronique présente les points positifs suivants :

- * Choix adapté à l'organisation d'élections de grande ampleur
- * Procédure de dépouillement facilitée
- * Plus grande autonomie de l'électeur 24h/24h sur la période d'une semaine
- * Sécurisation de la procédure de vote

Objectifs pour les élections 2014

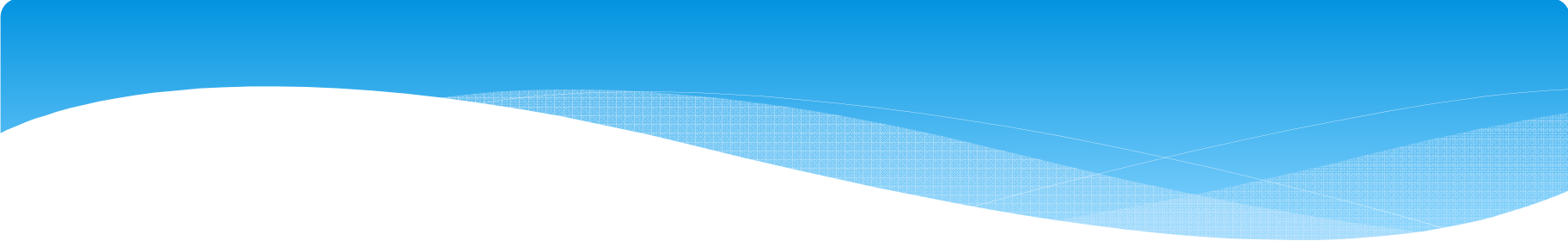
Amélioration du taux de participation par

1. **Une exhaustivité de la base électorale**
 2. **Une procédure de vote rapide, fiable et sécurisée**
 3. **Une gestion du mot de passe et de l'identifiant facilité**
- Depuis le 16 avril 2013, échanges avec les organisations syndicales
 - Ouverture des groupes de travail à partir du Jeudi 7 Novembre 2013 sur les axes d'amélioration des processus
 - Une organisation en mode projet avec les académies correspondants techniques et fonctionnels (8 réunions)

**Un constat, un dialogue social
constructif**

Nouveaux scrutins par rapport à 2011

1. CAP des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé dont les électeurs avaient voté en 2010
2. Privé : élections au comité consultatif ministériel et aux commissions consultatives mixtes , académiques , départementales ou interdépartementales.



**A partir du constat des élections
professionnelles 2011, quels axes
d'amélioration et quelles pratiques sont à
retenir ?**

Rappel

Réflexions partagées par les académies et les représentants des personnels

Phases internalisées au Ministère :

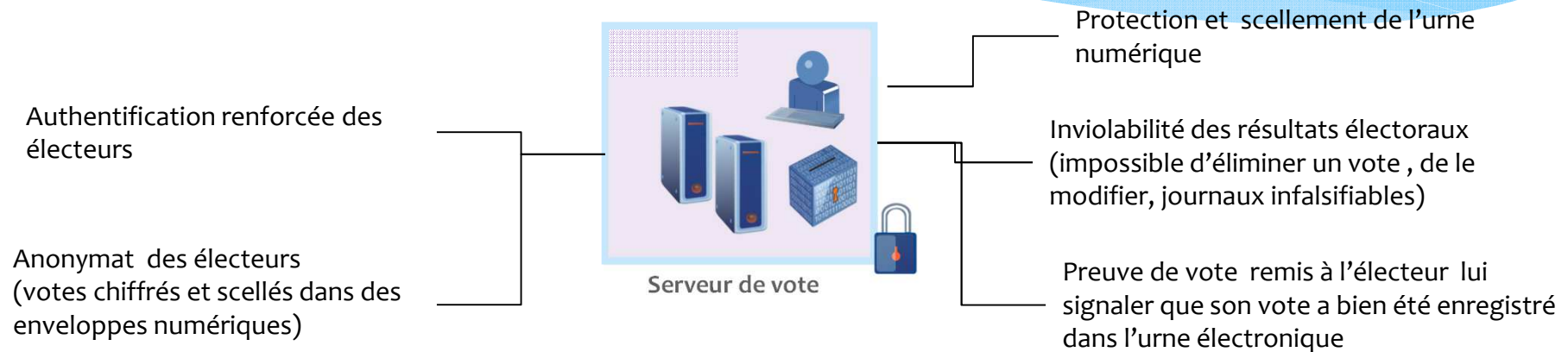
- 1- Révision de l'application spécifique pour l'enregistrement des candidatures et des professions de foi **CANDELEC**
- 2- Base des électeurs **ADAM**
- 3- Guide des règles de gestion à destination des services déconcentrés **VADEMECUM**

Phases externalisées (marché prestataire) :

- 1 – Processus d'E-Vote Scytl prestataire
- 2- Routage des notices de vote
- 3- Experts indépendants (obligation CNIL)

Processus du vote Sécurité et la confidentialité du vote

Un portail hébergé par un prestataire disponible 7j/7 et 24h24 pendant la durée du vote



Des contrôles stricts par :

Des auditeurs externes :

- **Exercent des contrôles rigoureux sur :**
 - la solution technique
 - l'organisation mise en place par le ministère
- **Garantissent à l'ensemble des électeurs l'intégrité du scrutin**

Prise en compte des recommandations:



Délibération n° 2010-371 du 21 octobre 2010

- Exigences préalables à la mise en œuvre des systèmes de vote électronique
- Le scrutin (confidentialité des données, authentification des électeurs,
- Déroulement du vote
- La Publication

2014 par rapport à 2011

1. Une base unique des électeurs ADAM (extraction du dossier unique agent) au lieu des 170 bases de 2011.
2. Une seule Journée « espace de vote » en lieu et place des 3 journées « kiosque »
3. Décret dérogatoire présenté au CTMEN (12 mars) au CTMESR (25 mars) et au CSE (20 mars).

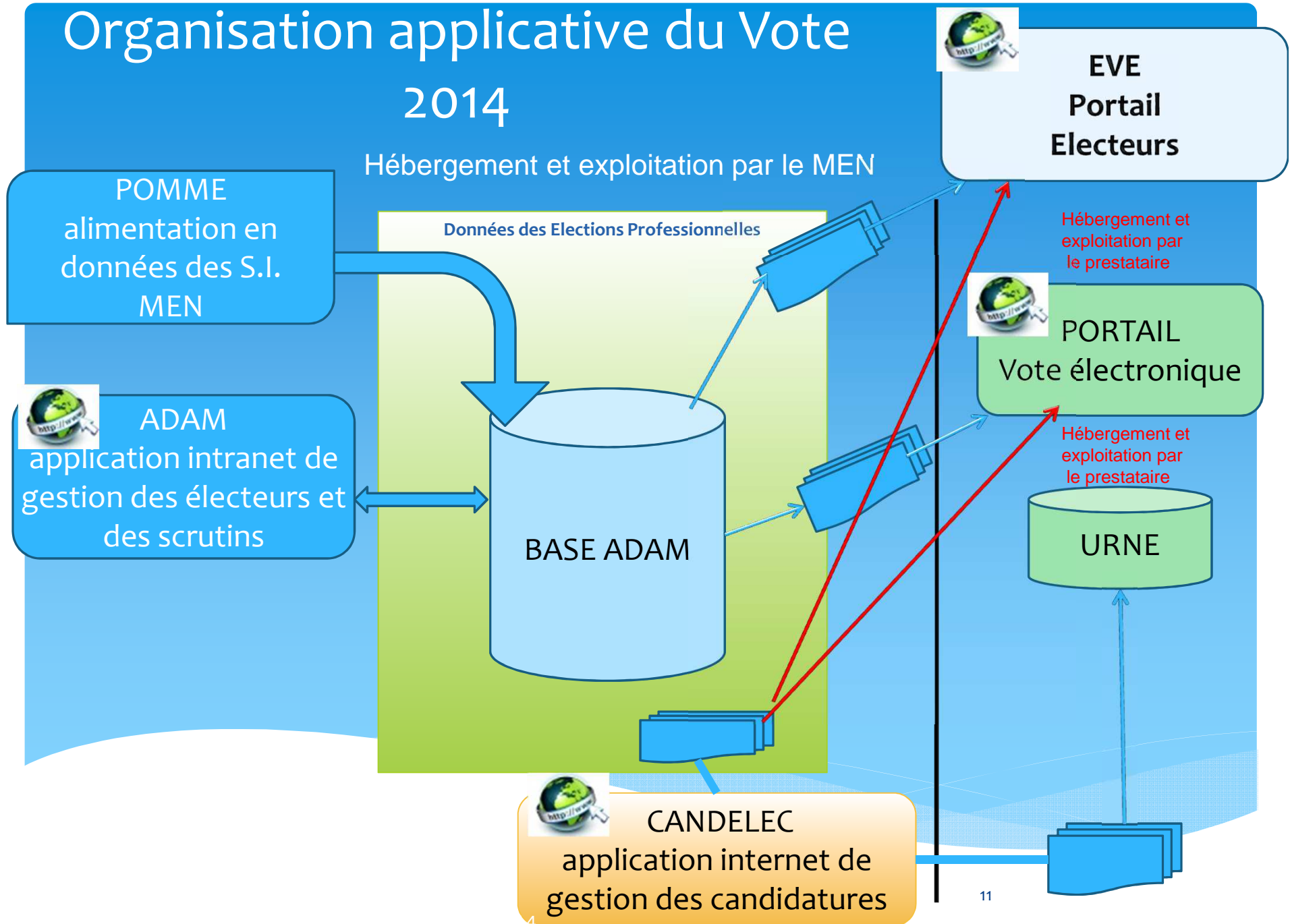


ELECTIONS 2014

Environnement technique

Ré-internalisé

Organisation applicative du Vote 2014



Elections 2014 à Wallis et Futuna

CTS: L'instance locale dans l'enseignement du second degré public

Les scrutins

- * **1 comité technique spécial (CTS)** du vice-rectorat de Wallis et Futuna compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation du second degré ainsi que pour toutes les questions relatives aux services administratifs du vice-rectorat.

Institué par l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale

La représentation des personnels

Placé sous l'autorité du vice-recteur,

- * **Le CTS comprend** cinq membres titulaires et cinq membres suppléants représentant les personnels élus

Les électeurs

Pour l'ensemble des scrutins, les conditions s'apprécient à la date d'ouverture du vote, soit **le 27 novembre 2014**

* **Sont électeurs au CTS :**

- Les titulaires du cadre Etat en position d'activité, mis à disposition, en position de détachement, de congé parental
 - **Les partants 2014 ne votent pas au CTS mais au CTA de leur future académie**
- Les stagiaires du cadre Etat en activité ou en congé parental ;
- Les agents contractuels hors arrêté de 76 en CDI ou en CDD recrutés pour une durée minimale ininterrompue de 6 mois et justifiant d'au moins deux mois d'ancienneté (27/09/2014).

Les électeurs

- Ne sont pas admis à voter :
 - Les personnels enseignants de la DEC
 - Instance de représentation : CCMT
 - Les agents relevant de l'arrêté de 76
 - Instance de représentation : GTPA
 - ATOS
 - Adjoints d'éducation
 - Les stagiaires ;
 - Les agents en position de disponibilité ou hors-cadre.

Les candidatures

Sont éligibles les personnels qui remplissent les conditions pour être électeur à l'exclusion des agents en CLD (ou en CLM pour le CTS) ou frappés d'une rétrogradation ou d'une exclusion temporaire de fonctions de trois mois à deux ans

Les élections professionnelles se dérouleront au scrutin de liste à un seul tour quel que soit le taux de participation électorale.

Les candidatures

Elles sont ouvertes aux organisations syndicales constituées depuis au moins deux ans et qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance.

Le mandat des instances est de 4 ans pour l'ensemble des instances, le prochain renouvellement interviendra en 2018.

CALENDRIER DES ELECTIONS 2014

1. **Lundi 22 Septembre 2014 :**

- * Ouverture du Portail Elections

2. **Jeudi 16 Octobre 2014 :**

- * Date réglementaire pour le dépôt des candidatures et professions de foi

3. **Lundi 13 Octobre 2014 :**

- * Première liste électorale pour édition des notices de vote (diapo à suivre)

4. **Lundi 27 octobre 2014 :**

- * Tirage au sort de l'ordre d'affichage des candidatures ET publication de la liste des candidats

5. **Jeudi 13 Novembre 2014 :**

- * Date limite de remise aux électeurs du matériel de vote

Remise notices de vote

- * Après constitution de la liste au 13 octobre 2014 :
 - * Envoi dans la communauté de travail pour remise à l'électeur de la notice contre émargement.
 - * Envoi à l'adresse postale de l'électeur via règles de gestion spécifiques (CLM, décharge syndicale ...)
- * Après le 13 octobre 2014 :
 - * Envoi via messagerie professionnelle de l'électeur

CALENDRIER DES ELECTIONS 2014

1. Mercredi 26 Novembre 2014 :

- Scellement des urnes électroniques

* A partir de 9h du matin à Paris soit 20h à Wallis et Futuna

2. Jeudi 27 Novembre 2014 : 10h heure de paris soit 21h à Wallis et Futuna

- * Ouverture de la période de vote

3. Jeudi 4 Décembre 2014 :

- * Clôture à 17 h heure de Paris (**Le 5 à 4h du matin à Wallis et Futuna**) des scrutins, dépouillement et résultats dans la soirée des élections aux Comités techniques, au CCMMEP, aux CCMA et CCMD

4. Vendredi 5 décembre 2014 :

- * Dépouillement des CAP et CCP à Paris et CTS à Wallis et Futuna à 7h le 5 décembre.

5. Samedi 6 décembre 2014 :

- * Publication des résultats pour l'ensemble des scrutins



Processus d'authentification

Création mot de passe espace électeur et utilisation

L'ensemble du processus repose sur l'utilisation de la messagerie professionnelle

Le 22 Septembre envoi d'un lien vers espace privé électeur à l'adresse courriel professionnel de l'agent

- Electeur :
 - Clique sur le lien (valable jusqu'au 4/12)
 - Définition par l'électeur de son mot de passe « espace électeur »
 - Reçoit un email avec un lien qu'il clique pour confirmer la création du mot de passe.
 - Proposition d'envoi vers courriel perso ou sms



Accès espace électeur protégé via adresse courriel professionnelle et mot de passe créé

- Electeur :
 - Consulte ses données personnelles
 - Accède au formulaire de demande
 - Consulte ses scrutins
 - Modifie son mot de passe
 - Récupère si perte Identifiant

Caractéristiques des éléments de vote

mot de passe espace électeur et vote Identifiant de vote

Le mot de passe espace électeur = **Mot de passe de l'espace de VOTE**

- Pour voter, l'électeur s'authentifie à l'aide de son identifiant de vote et du mot de passe de l'espace électeur. **Mot de passe commun espace privé électeur et espace VOTE**
 - Avantage: le mot de passe est commun (et donc le processus pour le changer aussi).
 - Inconvénients:
 - L'identifiant de vote, pour protéger le certificat numérique doit passer à 16 caractères de type
 - XXXX-XXXX-XXXX-XXXX
 - En cas de perte de l'identifiant de vote ou si l'électeur DOIT recevoir l'identifiant de vote par courriel, l'électeur doit obligatoirement saisir une adresse courriel personnelle ou un numéro de portable personnel

Obtention Identifiant de vote via Lettre notice de vote À partir de la base des électeurs arrêtée au 13 OCTOBRE

Lettre notice de vote

Remise en main
propre

Ou à l'adresse
postale

- La lettre contient mon Identifiant de vote (16 caractères).
- Suivi des courriers.

La lettre m'invite à
me connecter à mon
espace électeur

- J'accède à l'espace électeur.
- Si je ne l'ai pas déjà fait, je définis mon mot de passe de l'espace électeur et y accède.
- Mon mot de passe de l'espace électeur est aussi mon mot de passe de vote.


Obtention Identifiant de vote via courriel

Pour les ANT (agents non titulaires), une fois l'électeur ajouté une notification est envoyée sur l'adresse personnelle

- Je clique sur le lien ce qui me redirige vers le portail.
- Si je ne l'ai pas déjà fait, je définis mon mot de passe de l'espace électeur et y accède.
- Je clique « Obtenir mon Identifiant de vote »

Obtention de l'identifiant de vote

- Mon Identifiant de vote est **obligatoirement** envoyé sur l'un des 2 canaux personnels (au choix).
- Une notification m'est envoyée sur l'adresse professionnelle



Toujours alerte sur courriel professionnel

J'ai égaré l'identifiant de vote (jusqu'au 4 Décembre 16h55)

Connexion sur mon espace électeur
(voir section « Accès à l'espace électeur »)

- Je clique « Obtenir mon Identifiant de vote »

Envoi de l'identifiant de vote

- Mon Identifiant de vote (16 caractères) est **obligatoirement** envoyé sur l'un des 2 canaux personnels (au choix).
- Une notification m'est envoyée sur l'adresse professionnelle

Toujours alerte sur courriel professionnel


Demande d'un **nouvel identifiant** – (jusqu'au 26 Novembre 9 heures)

Connexion sur mon espace électeur
(voir section « Accès à l'espace électeur »)

- Je clique « Attribution d'un nouvel identifiant de vote »
- **Attention:** Limité à 3 demandes par électeur.

Envoi de mon nouvel Identifiant de vote

- Mon Identifiant de vote (16 caractères) est **obligatoirement** envoyé sur l'un des 2 canaux personnels (au choix).
- Une notification m'est envoyée sur l'adresse professionnelle
- Mon mot de passe reste celui de l'espace électeur



Toujours alerte sur courriel professionnel



Ecrans portail électeurs

Accès à votre espace électeur

Veillez saisir votre adresse professionnelle et votre mot de passe électeur. Si vous n'avez pas défini ce mot de passe, veuillez créer votre compte électeur.

ACCÉDER CRÉER MON COMPTE

Vous n'êtes pas encore enregistré, saisissez votre adresse de messagerie professionnelle et créez votre mot de passe.

Adresse de messagerie professionnelle

Mot de passe électeur

Votre mot de passe doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

Confirmation du mot de passe

JE M'ENREGISTRE

- Retrouvez les scrutins auxquels vous êtes appelé(e)s à participer
- Connectez-vous à l'application de vote du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h, heure de Paris
- Consultez les résultats à partir du 5 décembre

Création du compte

Envoi mail de confirmation

Un courriel a été envoyé dans votre messagerie professionnelle : Vous devez cliquer sur le lien qu'il contient pour confirmer la création de votre compte.

Accès à votre espace électeur

Veillez saisir votre adresse professionnelle et votre mot de passe électeur. Si vous n'avez pas défini ce mot de passe, veuillez créer votre compte électeur.

ACCÉDER CRÉER MON COMPTE

Vous n'êtes pas encore enregistré, saisissez votre adresse de messagerie professionnelle et créez votre mot de passe.

Adresse de messagerie professionnelle

Mot de passe électeur

Votre mot de passe doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

Confirmation du mot de passe

JE M'ENREGISTRE

- Retrouvez les scrutins auxquels vous êtes appelé(e)s à participer
- Connectez-vous à l'application de vote du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h, heure de Paris
- Consultez les résultats à partir du 5 décembre

Accès à votre espace électeur

Veillez saisir votre adresse professionnelle et votre mot de passe électeur. Si vous n'avez pas défini ce mot de passe, veuillez créer un compte électeur.

ACCÉDER CRÉER MON COMPTE

Vous n'êtes pas encore enregistré, saisissez votre adresse de messagerie professionnelle et créez votre mot de passe.

Adresse de messagerie professionnelle

Saisissez votre adresse de messagerie



Mot de passe électeur

Le mot de passe doit avoir 8 caractères et contenir au moins une majuscule et un chiffre.



Votre mot de passe doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

Confirmation du mot de passe



JE M'ENREGISTRE

Modalités de création du mot de passe

- Retrouvez les scrutins auxquels vous êtes appelé(e)s à participer
- Connectez-vous à l'application de vote du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h, heure de Paris
- Consultez les résultats à partir du 5 décembre

SCYTL
• Election Platform

Mot de passe incorrect. Vérifiez la saisie de votre mot de passe.

Vous avez déjà créé votre compte électeur. Saisissez votre adresse de messagerie et votre mot de passe électeur.

Cette adresse ne figure pas sur la liste des électeurs. Vérifiez la saisie de votre adresse de messagerie.

Cette adresse ne figure pas sur la liste des électeurs. Vérifiez la saisie de votre adresse de messagerie, ou demandez votre inscription sur la liste électorale.

Vous n'avez pas encore de compte électeur. Veuillez le créer.

Accès à votre espace électeur

Veillez saisir votre adresse professionnelle et votre mot de passe électeur. Si vous n'avez pas défini ce mot de passe, veuillez créer votre compte électeur.

ACCÉDER CRÉER MON COMPTE

Vous êtes déjà enregistré : saisissez votre adresse de messagerie et votre mot de passe électeur.

Adresse de messagerie professionnelle

Saisissez votre adresse de messagerie

Mot de passe électeur

Mot de passe oublié?

ENTRER

- Retrouvez les scrutins auxquels vous êtes appelé(e)s à participer
- Connectez-vous à l'application de vote du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h, heure de Paris
- Consultez les résultats à partir du 5 décembre

Mentions légales © 2014 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Tous droits réservés

Accès au portail
électeurs et gestion
d'erreurs

SCYTL
• Election Platform

Accès à votre espace électeur

Veillez saisir votre adresse professionnelle et votre mot de passe électeur. Si vous n'avez pas défini ce mot de passe, veuillez créer votre compte électeur.

ACCÉDER CRÉER MON COMPTE

Vous êtes déjà enregistré : saisissez votre adresse de messagerie et votre mot de passe électeur.

Adresse de messagerie professionnelle

Mot de passe électeur

Mot de passe oublié?

ENTRER

- Retrouvez les scrutins auxquels vous êtes appelé(e)s à participer
- Connectez-vous à l'application de vote du 27 novembre 10h au 4 décembre 17h, heure de Paris
- Consultez les résultats à partir du 5 décembre

Mentions légales © 2014 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Tous droits réservés



Mon espace électeur

Cet espace personnalisé vous informe sur vos scrutins et vous permet de vous connecter à l'application de vote.

1 | Mon profil

[Consulter mon profil](#)

[Demander une mise à jour de mon profil](#)

 JUSQU'AU 14 NOVEMBRE

2 | Mes scrutins

[Consulter les scrutins auxquels je suis appelé\(e\) à participer](#)

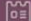
Dès le 28 octobre, pour chacun de vos scrutins, vous pourrez consulter :

- la liste des organisations syndicales candidates,
- leur profession de foi,
- leur candidats et les listes électorales.

3 | Mon Identifiant électeur


Je n'ai pas reçu ou j'ai égaré mon identifiant électeur :

[Obtenir mon identifiant](#)

 À PARTIR DU 12 NOVEMBRE ET JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 17H, HEURE DE PARIS

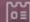
J'ai été victime du vol de mon identifiant électeur :

[Demander un nouvel identifiant](#)

 À PARTIR DU 12 NOVEMBRE ET JUSQU'AU 26 NOVEMBRE 9H, HEURE DE PARIS

4 | Je vote

[Accéder à l'application de vote](#)

 DU 27 NOVEMBRE 10H, AU 4 DÉCEMBRE 17H, HEURE DE PARIS

5 | Mon reçu de vote

[Vérifier que mon vote a bien été dépouillé](#)



Suivi scrutin BVE

Nom election :

[Tableau de bord du scrutin](#)

[Liste des organisations syndicales candidates](#)

[Liste électorale](#)



Vous avez besoin d'aide ?

Votre adresse de messagerie ne figure pas sur la liste des électeurs. Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale.

Vous trouverez des réponses à vos questions dans la [FAQ](#).

Vous pouvez contacter, le cas échéant, votre [assistance](#) utilisateur en académie.

Mon profil

DEMANDER UNE MODIFICATION

Pour signaler une erreur, cliquer sur « Demander une modification » (jusqu'au 14 novembre).

Civilité	Mme
Prénom	Louise
Nom d'usage	Dupont
Numen	123456789X123
Adresse de messagerie professionnelle	louise.dupont@ac-versailles.fr
Académie	Versailles
Corps	XXOT - Professeur des écoles
Mode d'envoi de votre notice de vote	Remise en établissement (à partir du 7 novembre)
Adresse postale personnelle	34 Val du Carei 06500 Menton FRANCE
Établissement d'affectation	Ecole Marie Curie 06500 Menton FRANCE

SCYTL e-Election Platform

Henry William

Accueil > Mon profil > Demandez une modification de mon profil

Demander une modification de mon profil

ENREGISTRER

Saisissez les données que vous souhaitez modifier puis enregistrez votre demande.

Civilité	Mme	
Prénom	Louise	
Nom d'usage	Dupont	
NUMEN	123456789X123	
Adresse de messagerie professionnelle	louise.dupont@ac-versailles.fr	
Académie	Versailles	Versailles ▾
Corps	XXOT - Professeur des écoles	<input type="text"/>
Mode d'envoi de votre notice de vote	Remise en établissement (à partir du 7 novembre)	
Adresse postale personnelle	34 Val du Carei 06500 Menton FRANCE	<input type="text"/>
Établissement d'affectation	École Marie Curie 06500 Menton FRANCE	
Commentaire	<input type="text"/>	

250 caractères restants

Mentions légales

© 2014 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Tous droits réservés

Liste électorale

CONTESTER

La liste électorale est la liste nominative des électeurs appelés à voter pour le même scrutin que vous. Si vous constatez une anomalie ou un oubli, cliquez sur « Contester ».
Recherchez sur un nom ou sur un nom et prénom. Vous pouvez également chercher par ordre alphabétique.

* VEUILLEZ REMPLIR LES CHAMPS OBLIGATOIRES

Nom d'usage ↓	Prénom	Civilité	Numéro	Établissement	Académie
Bartoli	Albert	M	00000	Lycée Rostand	Versailles
Bartoli	Albert	M	00000	Lycée Rostand	Versailles

10.000 électeurs | par page

< 1 ... 10 11 12 ... 100 >

< REVENIR

Contester

ENREGISTRER

Vous pouvez signaler une anomalie ou un oubli.

* VEUILLEZ REMPLIR LES CHAMPS OBLIGATOIRES

Type de contestation *

Choisissez une option

Objet de votre contestation *

250 caractères restants

LISTE CANDIDATES

LISTE ÉLECTORALE

Liste candidates

Vous pouvez consulter pour chaque organisation syndicale sa liste de candidats et sa profession de foi.

LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi

LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi

LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi
LOGO 100X100	CFDT Liste des candidats Profession de foi

< REVENIR

Contester

ENREGISTRER

Vous pouvez signaler une erreur sur la liste des scrutins qui vous sont proposés.

* LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRE

Précisez le ou des scrutins: *

250 caractères restants

Objet de votre contestation: *

250 caractères restants

< ACCUEIL

Obtenir mon identifiant électeur

ENVOYER

✔ Votre identifiant électeur a bien été envoyé

! Une erreur s'est produite lors de l'envoi de l'identifiant électeur. Veuillez réessayer plus tard.

Souhaitez-vous le recevoir par courriel ou SMS ?

Vos coordonnées sont exclusivement destinées à la communication de votre identifiant électeur. Elles ne seront pas utilisées à une autre fin.

Par courriel – sur une adresse personnelle

Adresse de messagerie personnelle

Exemple : name@email.fr

Confirmation de l'adresse

Par SMS

Numéro de téléphone portable

France métropolitaine (DOM inclus) : 06 XX XX XX XX ou 07 XX XX XX XX
Reste du monde : 00 suivi de l'indicatif pays et de votre numéro.

Confirmation du numéro

< ACCUEIL

Demander un nouvel identifiant électeur

ENVOYER

✔ Votre nouvel identifiant électeur a bien été envoyé

ⓘ Une erreur s'est produite lors de l'envoi de l'identifiant électeur. Veuillez réessayer plus tard.

ⓘ **Attention** : vous pouvez effectuer 3 demandes de nouvel identifiant au maximum.

Vos coordonnées sont exclusivement destinées à la communication de votre identifiant électeur. Elles ne seront pas utilisées à une autre fin.

Souhaitez-vous le recevoir par courriel ou SMS ?

Par courriel – sur une adresse personnelle

Adresse de messagerie personnelle

Exemple : name@email.fr

Confirmation de l'adresse

Par SMS

Numéro de téléphone portable

France métropolitaine (DOM inclus) : 06 XX XX XX XX ou 07 XX XX XX XX
Reste du monde : 00 suivi de l'indicatif pays et de votre numéro.

Confirmation du numéro



Ecrans portail de vote

The screenshot shows a web browser window with multiple tabs. The active tab is titled "Scyt! Onlii" and the address bar shows the URL: <https://demo.scyt.com:8443/ov/index.html#!/?electionEventId=4028f4fb44da30cd01451725194702>. The browser's toolbar includes navigation buttons and a search bar. Below the browser window, the web page content is displayed. At the top of the page, there are two buttons labeled "Logo 1" and "Logo 2", and a link for "Accessibilité". The main heading is "Bureau de vote". Below the heading, the text reads: "Saisissez votre identifiant électeur et le mot de passe que vous avez déterminé dans votre espace électeur :". There are two input fields: "Identifiant électeur :" with a "Voir" button and "Mot de passe électeur :". A large "Entrer" button is positioned below the password field. At the bottom of the page, there is a footer with the text "© 2014 Ministère de l'éducation nationale - Tous droits réservés" and "Powered by Scyt!".

Logo 1 Logo 2

1 Scrutins > 2 listes candidates > 3 Confirmation > 4 Preuve de vote

Ouverture du vote le Jeudi 27 novembre à 10h – fermeture le Jeudi 4 décembre à 17h (heures de Paris)

Comité technique ministériel A voté

CAPN - Personnels de direction Voter >

CAPA - Versailles - Personnels de direction Voter >

Quitter

© 2014 Ministère de l'éducation nationale - Tous droits réservés Powered by ScytI


Logo 1 Logo 2

1 Scrutins > 2 **Listes candidates** > 3 Confirmation > 4 Preuve de vote

Comité technique ministériel

<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats
<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats
<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats
<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats
<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats	<input type="radio"/>	1. [27 x numéro de caractères] [27 x numéro de caractères] Voir la liste des candidats

Vous avez choisi : **Vote blanc** Voter >

© 2014 Ministère de l'éducation nationale - Tous droits réservés Powered by 


Logo 1 Logo 2

1 Scrutins > 2 listes candidates > 3 **Confirmation** > 4 Preuve de vote


Confirmer votre vote

Vérifiez le nom de la liste de votre choix.
Pour placer votre bulletin dans l'urne et signer la liste d'émargement, veuillez cliquer sur « valider votre choix »

Comité technique ministériel

 6. UNSA

← Modifier votre choix Valider votre choix →

© 2014 Ministère de l'éducation nationale - Tous droits réservés Powered by  ScytI

Logo 1 Logo 2 Accessibilité

1 Scrutins 2 listes candidates 3 Confirmation 4 Preuve de vote

✓ Votre bulletin a été correctement déposé dans l'urne. ✕

Votre preuve de vote

Après la clôture de l'élection, vous pourrez vérifier que votre bulletin a bien été dépouillé en vous connectant au portail électeur muni de l'identifiant de reçu ci-dessous. Veuillez cliquer sur « Continuer » pour revenir à la liste des scrutins.

Comité technique ministériel

Identifiant de reçu :
L1xN3ZLtXb

Code de contrôle [Afficher le code de contrôle](#)

Imprimer Continuer

© 2014 Ministère de l'éducation nationale - Tous droits réservés Powered by ScytI



Bureaux de vote BVE et BVEC

BVEC Général ,BVE , BVEC

BVEC GENERAL pour l'ensemble des scrutins

Public

Privé

1 BVEC MENSUR DGRH

35 BVEC

Rectorats vice-rectorat
Saint Pierre et Miquelon

1 BVEC MENSUR SAAM

1 BVE MENSUR DAF

32 BVEC

Rectorats vice-rectorat pour
les CCMA/CCMD/CCMi

Informations pour les 70 BVE ou BVEC

	7 clés	13 clés	15 clés	17 clés
SAAM 6 BVE				
DAF 1 BVE CCMMP				1 DGRH 35 BVE
4 COM				
32 académies BVEC PRIVE		15 académies entre 20 à 25 BVE	15 académies entre 26 à 30 BVE	
	38	15	15	1

	7 clés	13 clés	15 clés	17 clés
Clés pour les membres de l'administration	2	3	4	4
Seuil pour ouverture	4	7	8	9

DIC, LISTES DE CANDIDATS et CANDELEC

Déclaration individuelle de candidature

- * Il n'y aura pas de modèle imposé pour la déclaration individuelle de candidature, un modèle sera proposé par le vice-rectorat. Les mentions obligatoires et celles facultatives seront mentionnées dans la circulaire organisationnelle publiée au BO de Septembre.
- * L'ensemble des informations inscrites sur la DIC devront correspondre à celles détenues par le candidat à la date du scrutin.

Consignes pour la déclaration individuelle de candidats

Consignes pour la déclaration individuelle de candidature

<p>Comité technique ministériel, comité technique de l'administration centrale, comités techniques académiques et comités techniques spéciaux Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat</p>	<p>Commission administrative paritaire ministérielle Commissions administratives paritaires nationales, commissions administratives paritaires académiques et départementales, commissions consultatives paritaires pour les SEGPA et les CCSA Commissions consultatives mixtes</p>	<p>Commissions consultatives paritaires des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du Ministère chargé de l'éducation nationale et dans les services déconcentrés</p>
<p>Mentions obligatoires</p>	<p>Mentions obligatoires</p>	<p>Mentions obligatoires</p>
<p>1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée, 2/ Civilité (M. Mme) Nom de famille, Nom d'usage, 3/ Prénom, 4/ Date de naissance, 5/ Corps d'appartenance (pour les non titulaires, préciser « agent non titulaire ») 6/ Affectation : - Nom de l'établissement ou service, - Ville (code du département), -Académie (CTM) 7/ Organisation syndicale pour laquelle la candidature est déclarée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune nom(s) d'une ou des organisations syndicales composant cette candidature, 8/ Date et signature du candidat.</p> <p>Mentions facultatives Grade Nature des fonctions (agent non titulaire)</p>	<p>1/- Instance pour laquelle la candidature est déposée, -Corps, académie ou département s'il y a lieu, pour laquelle la candidature est déposée (CAPN, CAPA, CAPD), 2/ Civilité (M. Mme) Nom de famille, Nom d'usage, 3/ Prénom, 4/ Date de naissance, 5/ Corps d'appartenance et grade, 6/ Affectation : - Nom de l'établissement ou service, - Ville (code du département), -Académie pour les CAPN 7/ Organisation syndicale pour laquelle la candidature est déclarée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune nom(s) d'une ou des organisations syndicales composant cette candidature 8/ Date et signature du candidat.</p> <p>Mentions facultatives Fonction ou spécialité (premier degré) Discipline (second degré)</p>	<p>1/ Instance pour laquelle la candidature a été déposée (académie) ou MENESR, 2/ Nom de l'organisation syndicale faisant acte de candidature et le cas échéant, nom de la fédération ou l'union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune noms des organisations syndicales composant cette candidature. 3/ Date et signature du représentant de l'organisation syndicale candidate.</p>

Consignes pour la déclaration individuelle de candidats

Lieu de dépôt

Les originaux des déclarations de candidatures avec, le cas échéant, la liste des candidats, seront remis
 au ministère pour le CTM (DGRH), pour le CTAC (SAAM)
 au rectorat pour le CTA avec, le cas échéant, la liste des candidats
 au vice rectorat pour les CTS
 au ministère pour le CCMMP (DAF D).

NB : une DIC « Elections professionnelles 2014 » datée antérieurement à la date de publication de la circulaire est recevable.
 L'ensemble des informations inscrites sur la DIC correspondent à celles détenues par le candidat à la date du scrutin.

Lieu de dépôt

Les originaux des déclarations de candidatures avec, le cas échéant, la liste des candidats, seront remis
 -au ministère pour la CAPM, les CAPN,
 -au rectorat pour les CAPA, les CCPA des directeurs adjoints de SEGPA, les CCSA compétente pour les directeurs d'établissements spécialisés.
 -à la direction académique des services départementaux pour les CAPD du premier degré ,

 -au rectorat pour les CCMA
 - au rectorat ou à la direction académique des services départementaux selon la CCMD ou la CCMI concernée (tableau annexée).

NB : une DIC « Elections professionnelles 2014 » datée antérieurement à la date de publication de la circulaire est recevable.
 L'ensemble des informations inscrites sur la DIC correspondent à celles détenues par le candidat à la date du scrutin

Lieu de dépôt

Les originaux des déclarations de candidatures seront remis à l'autorité auprès de laquelle la CCP est instituée :
 le ministère pour la CCP des personnels de l'administration centrale
 le rectorat pour
 -les CCP des personnels enseignants, d'éducation-d'orientation,
 - les CCP des personnels de surveillance et d'accompagnement des élèves
 - les CCP des personnels exerçant dans les domaines administratif, technique et de santé

Consignes pour les listes de candidats ou une candidature sur sigle

Consignes pour la déclaration individuelle de candidature

Comité technique ministériel, comités techniques académiques et comités techniques spéciaux Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat	Commission administrative paritaire ministérielle Commissions administratives paritaires nationales, commissions administratives paritaires académiques et départementales, commissions consultatives paritaires pour les SEGPA et les CCSA Commissions consultatives mixtes	Commissions consultatives paritaires des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du Ministère chargé de l'éducation nationale et dans les services déconcentrés
Mentions obligatoires	Mentions obligatoires	Mentions obligatoires
<p>1/ Instance pour laquelle la candidature est déposée, 2/ Civilité (M. Mme) Nom de famille, Nom d'usage, 3/ Prénom, 4/ Date de naissance, 5/ Corps d'appartenance ou échelle de rémunération. Pour les non titulaires, préciser « agent non titulaire » pour les CT, « délégué » pour le CCMMEP. 6/ Affectation : - Nom de l'établissement ou service, - Ville (code du département), -Académie 7/ Organisation syndicale pour laquelle la candidature est déclarée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune nom(s) d'une ou des organisations syndicales composant cette candidature, 8/ Date et signature du candidat.</p>	<p>1/- Instance pour laquelle la candidature est déposée, -Corps, académie ou département s'il y a lieu, pour laquelle la candidature est déposée (CAPN, CAPA, CAPD), 2/ Civilité (M. Mme) Nom de famille, Nom d'usage, 3/ Prénom, 4/ Date de naissance, 5/ Corps d'appartenance et grade (CAP) Echelle de rémunération (CCM), 6/ Affectation : - Nom de l'établissement ou service, - Ville (code du département), -Académie pour les CAPN 7/ Organisation syndicale pour laquelle la candidature est déclarée ; le cas échéant, nom de la fédération ou union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune nom(s) d'une ou des organisations syndicales composant cette candidature 8/ Date et signature du candidat.</p>	<p>1/ Instance pour laquelle la candidature a été déposée (académie), 2/ Nom de l'organisation syndicale faisant acte de candidature et le cas échéant, nom de la fédération ou l'union syndicale à laquelle elle est affiliée ou en cas de candidature commune noms des organisations syndicales composant cette candidature. 3/ Date et signature du représentant de l'organisation syndicale candidate.</p>
Mentions facultatives Grade	Mentions facultatives Fonction ou spécialité (premier degré) Discipline (second degré)	

Consignes pour les listes de candidats ou une candidature sur sigle

Lieu de remise des listes de candidats	Lieu de remise des listes de candidats	Lieu de remise des listes de candidats
<p>Les listes de candidats sont déposées dans l'application informatique et vérifiées pour le CTM par le MEN (DGRH), CTAC par le MEN (SAAM) pour le CCMMEP par le MEN(DAF), pour le CTA par le rectorat, pour le CTS par le vice rectorat.</p>	<p>Les listes de candidats sont déposées dans l'application informatique et vérifiées</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour la CAPM, les CAPN par le ministère, -pour les CAPA et les CCPA des directeurs adjoints de SEGPA et les CCSA par le rectorat -pour chaque CAPD par la direction académique des services départementaux, -pour les CCMA par le rectorat -pour les CCMD ou CCMI par le rectorat ou la direction académique des services départementaux selon le tableau joint. 	<p>Les candidatures sur sigle sont déposées dans l'application informatique et vérifiées par l'autorité auprès de laquelle la CCP est instituée :</p> <p>le <u>ministère</u> pour la CCP des personnels de l'administration centrale</p> <p>le <u>rectorat</u> pour</p> <ul style="list-style-type: none"> -les CCP des personnels enseignants, d'éducation-d'orientation, - les CCP des personnels de surveillance et d'accompagnement des élèves - les CCP des personnels exerçant dans les domaines administratif, technique et de santé
Les règles	Les règles	Les règles
<p>La liste doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nombre pair de noms - au moins les deux tiers des sièges à pourvoir. <p>Les candidats sont positionnés sur la liste sans qu'il soit mentionné leur qualité de titulaire ou de suppléant.</p> <p><i>Par exemple : pour le CTM, le classement va de 1 à 30, pour le CTA, de 1 à 20.</i></p> <p>Pour le CCMMEP la liste doit être complète</p> <p>Le nom du délégué et éventuellement son suppléant sera mentionné directement dans l'application.</p>	<p>La liste doit être complète par grade et peut être incomplète pour un corps si tous les grades ne sont pas représentés, mais doivent être mentionnés et numérotés</p> <p>Les candidats sont positionnés sur la liste sans qu'il soit mentionné leur qualité de titulaire ou de suppléant.</p> <p><i>Par exemple : pour la CAPN des certifiés, le classement va de 1 à 48 pour la classe normale, de 1 à 9 pour la hors-classe.</i></p> <p>Pour les CCMA, CCMD et CCMI les listes doivent être complètes.</p> <p>Le nom du délégué et éventuellement son suppléant sera mentionné directement dans l'application.</p>	<p>Le nom du délégué représentant la candidature et éventuellement son suppléant sera mentionné directement dans l'application.</p>

A noter

Le dépôt des listes d'union et candidatures communes peut comporter une règle de répartition des voix entre les diverses organisations professionnelles qui présentent une liste ou candidature commune ; à défaut les voix sont réparties entre chacune des OS membres de la liste d'union ou candidature commune à parts égales.

Les organisations syndicales ayant obtenues des sièges disposent d'un délai de 15 jours à 30 jours à compter de la proclamation des résultats pour désigner leurs représentants au CTS. Les représentants doivent remplir les conditions d'éligibilité à la date du scrutin et relever du périmètre du CTS.



DIC, LISTES DE CANDIDATS

Consignes TECHNIQUES

Comité technique ministériel, comités techniques académiques et comités techniques spéciaux
Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé

Commission administrative paritaire ministérielle
Commissions administratives paritaires nationales, commissions administratives paritaires académiques et départementales, commissions consultatives paritaires pour les SEGPA et CCSA

Commissions consultatives paritaires des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du Ministère chargé de l'éducation nationale

Liste des candidats

Noir et Blanc et niveaux de grisé

Format PNG

Mode portrait

Largeur maximum 536 pixels

Hauteur maximum 758 pixels (afin d'éviter 1 ascenseur)

L'impression sera effectuée sur un format A4

le poids du fichier ne doit pas excéder 75 Ko

L'intérêt de garder à 75 Ko maximum la taille de la liste des candidats est de réduire la bande passante nécessaire.

Mission Nouvelle Calédonie

Liste des candidats

Noir et Blanc et niveaux de grisé

Format PNG

Mode portrait

Largeur maximum 536 pixels

Hauteur maximum 758 pixels (afin d'éviter 1 ascenseur)

L'impression sera effectuée sur un format A4

Exception pour la CAPN certifiés

Largeur maximum 595 pixels

Hauteur maximum 1516 pixels

Première page (1/2) : 12 Hors classes et 9 classes normales

Deuxième page (2/2): 45 classes normales

Devront être indiqués le numéro de la page sur le nombre de pages

En fin de première page devra être indiquée 'suite de la liste'

Exception pour les CAPA certifiés

Largeur maximum 595 pixels

Hauteur maximum 1516 pixels

Première page (1/2) : 8 Hors classes et 7 classes normales

Deuxième page (2/2): 23 classes normales

Devront être indiqués le numéro de la page sur le nombre de pages

En fin de première page devra être indiquée 'suite de la liste'

le poids du fichier ne doit pas excéder 75 Ko (le poids du fichier peut être porté à 120 Ko pour les fichiers correspondants aux CAPN et CAPA du corps des professeurs certifiés)

L'intérêt de garder à 75 Ko maximum la taille de la liste des candidats est de réduire la bande passante nécessaire.

59

Candidature sur sigle

Noir et Blanc et niveaux de grisé

avec le ou les logos (s'il en existe)

Format PNG

Mode portrait

Largeur maximum 536 pixels

Hauteur maximum 758 pixels (afin d'éviter 1 ascenseur)

L'impression sera effectuée sur un format A4

Dans le cadre d'une candidature commune : alignement des logos l'un au dessus de l'autre à gauche.

le poids du fichier ne doit pas excéder 75 Ko

Comité technique ministériel, comités techniques académiques et comités techniques spéciaux
Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé

Commission administrative paritaire ministérielle
Commissions administratives paritaires nationales, commissions administratives paritaires académiques et départementales, commissions consultatives paritaires pour les SEGPA et CCSA

Commissions consultatives paritaires des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du Ministère chargé de l'éducation nationale

Logo du candidat

- Le logo doit avoir une taille « carré » pour permettre 4 logos
- Format PNG
- Taille en pixels : 80x80 exactement
- Taille du fichier : 10 Ko maximum

Profession de foi

- avec ascenseur
- Format PDF
- Si pas de dépôt mettre page blanche

Libre choix par l'organisation syndicale :

- Solution 1 : affichage portrait
- Équivalent à 2xA4 portrait superposées
- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 méga
- OU
- Solution 2 : affichage paysage
- Équivalent à 2xA4 paysages superposées
- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 méga

Logo du candidat

- Le logo doit avoir une taille « carré » pour permettre 4 logos
- Format PNG
- Taille en pixels : 80x80 exactement
- Taille du fichier : 10 Ko maximum

Profession de foi

- avec ascenseur
- Format PDF
- Si pas de dépôt mettre page blanche

Libre choix par l'organisation syndicale :

- Solution 1 affichage portrait
- Équivalent à 2xA4 portrait superposées
- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 méga
- OU
- Solution 2 : affichage paysage
- Équivalent à 2xA4 paysages superposées
- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 méga

Logo du candidat

- Le logo doit avoir une taille « carré » pour permettre 4 logos
- Format PNG
- Taille en pixels : 80x80 exactement
- Taille du fichier : 10Ko maximum

Profession de foi

- avec ascenseur
- Format PDF
- Si pas de dépôt mettre page blanche

Libre choix par l'organisation

- syndicale :
- Solution 1 : affichage portrait
- Équivalent à 2xA4 portrait superposées
- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 méga
- OU
- Solution 2 : affichage paysage
- Équivalent à 2xA4 paysages superposées
- le poids du fichier ne doit pas excéder 1 méga

Informations CANDELEC

- * Trois phases
 - * 1 ère phase : permettre aux organisations syndicales de s'assurer de l'éligibilité des candidats (ouverture EN COURS)
 - * 2 ème phase : dépôts profession de foi, logos et listes de candidats.
 - * 3 ème phase : reprise du fichier de la première phase pour l'élaboration des procès verbaux de constitution des CTA, CTS ou CAPA, CAPL



Lieu et espace de vote

A partir du 22 Septembre

Je vote de n'importe quel lieu



Ou bien de

63



Un espace de vote

Définition :

Un ordinateur mis à disposition ,une connexion internet, un navigateur web (plus d'installation JAVA) installation garante de l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote.

Quand :

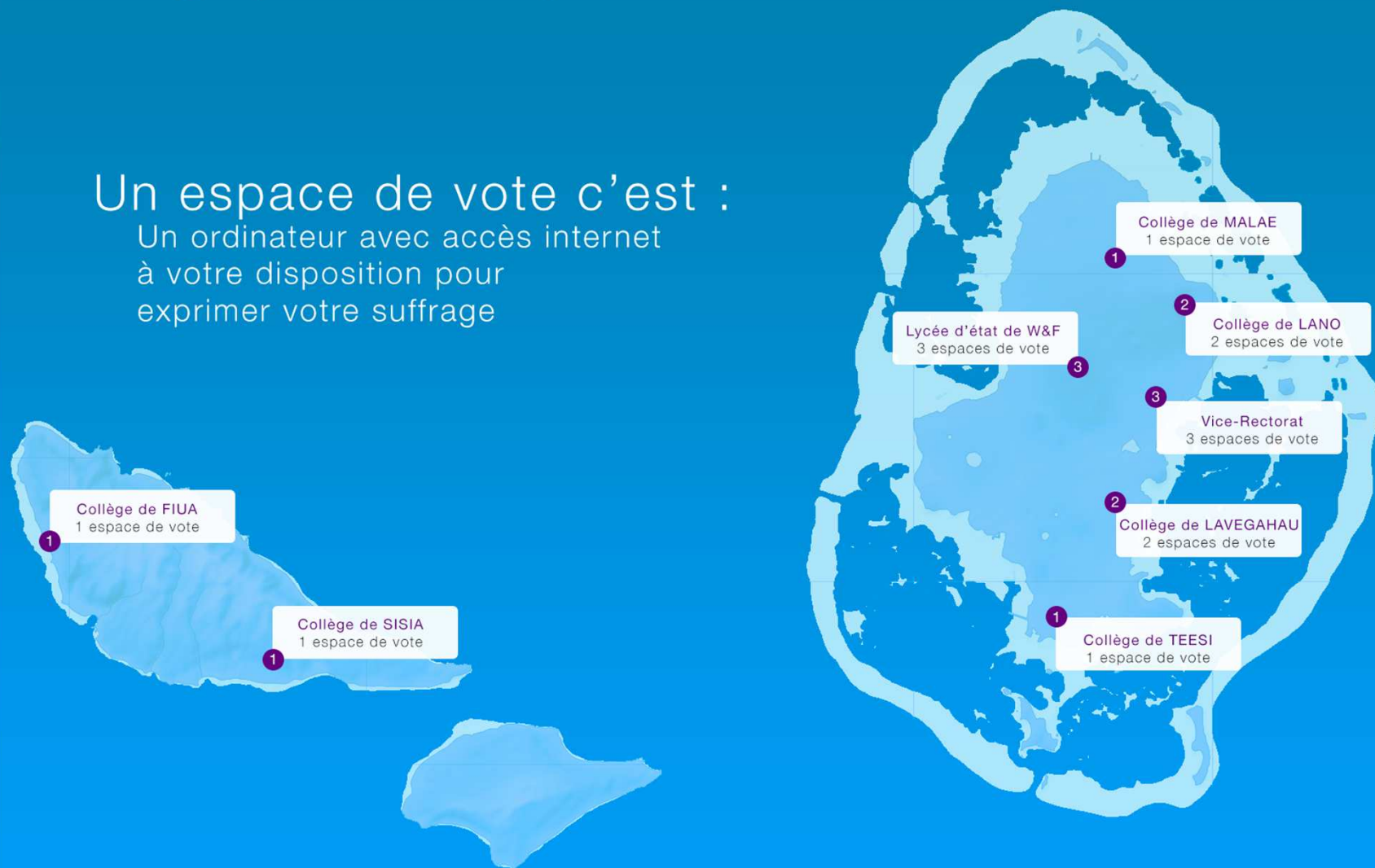
L'espace accessible durant les heures de services.

Combien et où :

Les établissements de 8 électeurs et plus dispose d'au moins un poste dédié, les établissements et services situés sur plusieurs implantations doivent mettre à disposition sur chacun d'entre eux un poste par tranche de 30 électeurs (*ne sont pas comptabilisés les personnels disposant d'un matériel comme outil de travail*)

Cartographie des espaces de vote à Wallis et Futuna

Un espace de vote c'est :
Un ordinateur avec accès internet
à votre disposition pour
exprimer votre suffrage



Espaces de vote à Wallis et Futuna

	NBRE D'ELECTEURS	NBRE ESPACES VOTE REGLEMENTAIRES	NBRE ESPACES DE VOTE MIS A DISPOSITION
VICE-RECTORAT	37	1	3
LYCEE	85	3	3
VAIMOANA-LAVEGAHAU	36	2	2
FINEMUI-TEESI	19	1	1
MALAE	23	1	1
LANO-ALOFIVAI	47	2	2
FIUA-SIGAVE	28	1	1
SISIA-ONO	30	1	1



Point communication

Communication Nationale

- * Création listes pour le CTM (En cours)
 - * Créé par l'administration centrale
 - * Liste aveugle, Obligation de désabonnement
 - * Premier message via l'administration
- * Création listes par scrutins (octobre 2014)
 - * Premier message à l'initiative des académies et administration centrale :
 - * impact service informatique académique
 - * Créés par académies (CAPA, CAPL et CCP) et administration centrale (CTM et CAPN)
 - * Liste aveugle, Obligation de désabonnement
- * Affiche et Signature en cours de validation MEN

ASSISTANCE

- * Deux périodes

- * Du 22 septembre au 26 novembre 2014

- * Demande éventuelles de rectifications par l'électeur via formulaire espace privé électeur

- * impact gestionnaires académiques

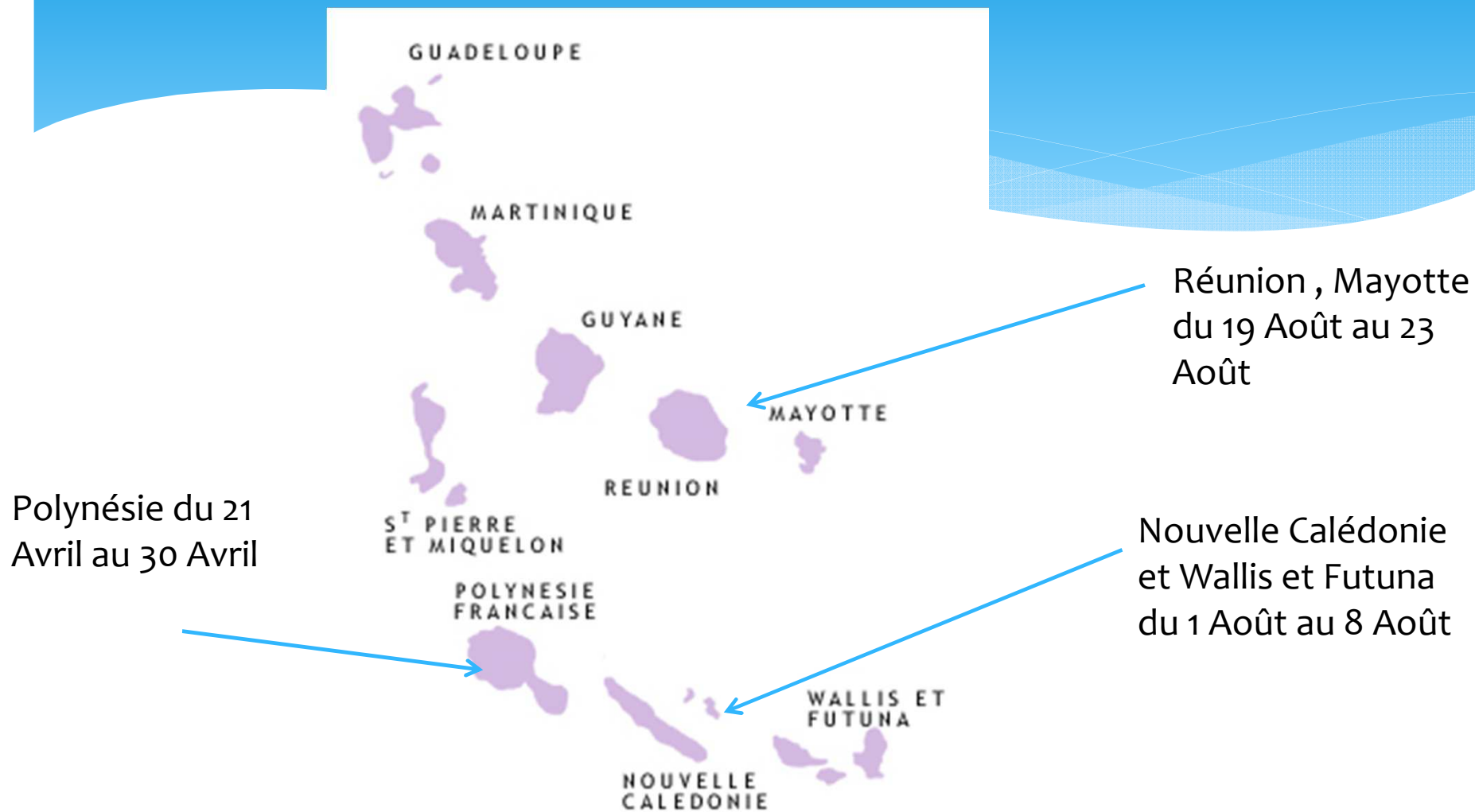
- * Du 27 novembre au 4 décembre

- * Assistance académique sur l'environnement technique des services et établissements de l'académie : impact cellule d'assistance académique

- point d'attention appel téléphonique non surtaxé

- **Sur l'ensemble de la période 22 septembre au 4 décembre une cellule de niveau 2 sera mise en place par le prestataire**

Formation Outre-Mer



ELECTIONS 2014
à Wallis et Futuna

Campagne de sensibilisation à la messagerie professionnelle à Wallis et Futuna

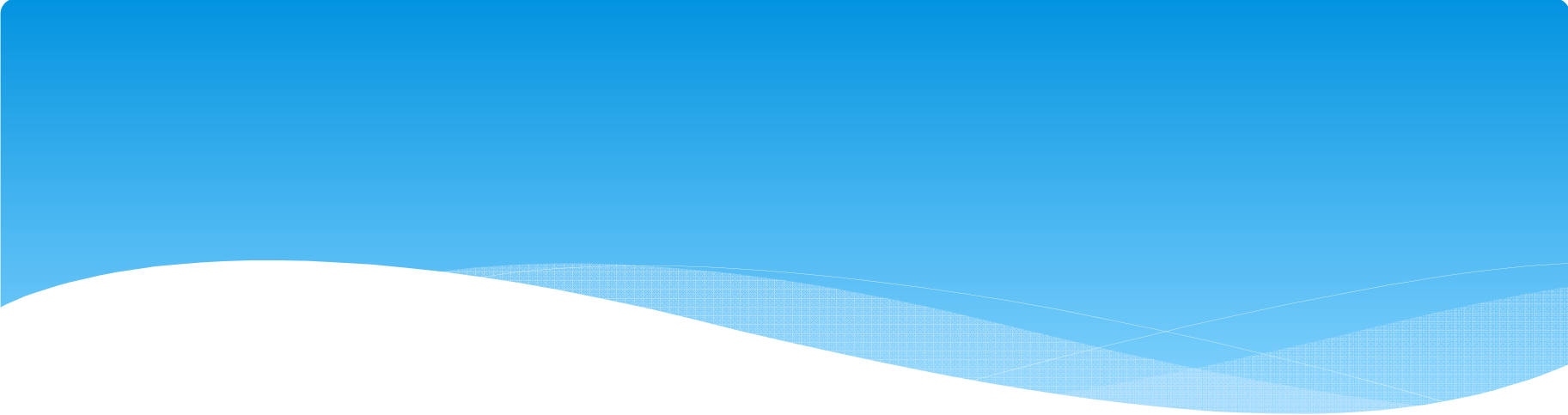
- * Affiche W&F
- * Application de rappel des NUMEN pour l'accès aux emails
 - * Authentification par mot de passe de boîte email du chef d'établissement
 - * Uniquement chefs d'établissements et cellule d'assistance vote
 - * Connexion sécurisée HTTPS uniquement via AGRIATES
 - * Traçage des accès aux NUMENS
- * Une page spécifique sur le site du vice-rectorat
 - * <https://www.ac-wf.wf/email/>

Campagne de communication à Wallis et Futuna

- * Aux fiches de paie d'août, de septembre et d'octobre sera jointe une fiche d'information qui mettra l'accent à la fois sur l'indispensable utilisation de la messagerie professionnelle et les élections professionnelles de 2014.
- * L'objectif est d'améliorer l'utilisation des messageries professionnelles.
- * Page d'information sur le site internet à partir du 19/09/2014
 - * <https://www.ac-wf.wf/electionspro2014/>

Assistance à Wallis et Futuna

- * Création d'une cellule d'assistance fonctionnelle académique à compter du 22 septembre 2014, accessible par appel téléphonique **non surtaxé**. Les heures d'ouverture doivent être publiées sur les sites internet des académies
- * Mise en place d'une cellule d'assistance technique académique afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales à compter du 27 novembre 2014, accessible par appel téléphonique non surtaxé.
- * Horaires d'ouverture:
 - * jeudi 27, vendredi 28 novembre, lundi 1^{er}, mardi 2 et mercredi 3 décembre
 - * de 8 heures à 20 heures,
 - * le samedi 29 novembre de 9 heures à 17 heures
 - * le jeudi 4 décembre 2014 de 8 heures à 3 heures du matin le 5 décembre.



**Des questions
merci pour votre écoute**